

# MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° 19-74J

## Le président,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001 modifié relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu le décret du 20 juillet 2015 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu la délibération n° 2016/12 du 7 juillet 2106 du Conseil d'administration portant organisation du Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu le règlement intérieur du Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu l'arrêté n° 16-81J du 25 octobre 2016 portant nomination des directeurs de département ;  
Vu l'arrêté n° 17-40J du 28 février 2017 fixant l'organisation des départements scientifiques du Muséum ;  
Vu l'arrêté n° 19-23J du 2 janvier 2019 accordant délégation au sein du département Adaptations du vivant,

## Arrête

### Article 1<sup>er</sup> :

Au sein de l'UMR 7179 Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) délégation est donnée à Madame **Manuela Da Fonseca**, gestionnaire, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 1 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904B6 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904B6.

### Article 2 :

Au sein de l'UMR 7196 Structure et Instabilité des Génomes (StrInG), délégation est donnée à Madame **Fara Rakotoarinjara**, gestionnaire, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum les certifications de service fait concernant le centre financier 904B4.

### Article 3 :

Au sein de l'UMR 7221 Physiologie Moléculaire et Adaptation (PhyMA), délégation est donnée à Madame **Lanto Courcelaud**, gestionnaire, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum les certifications de service fait concernant le centre financier 904B2.

### Article 4 :

Au sein de la FRE 2030 - Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA), délégation est donnée à Mesdames **Corinne Guchereau et Simone Sorel**, gestionnaires, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du président du Muséum les certifications de service fait concernant le centre financier 904B5.

### Article 5 :

Au sein de l'UMR 7245 Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM), délégation est donnée à :

1/ Madame **Aicha Hamdani**, responsable administratif et financier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 5 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904B3 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904B3.

2/ Monsieur **Brice Molinelli** et Madame **Haietz Aloui**, gestionnaires, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du président du Muséum les certifications de service fait concernant le centre financier 904B3.

**Article 6 :**

Le directeur général délégué aux ressources et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des Actes du Muséum et sur son site internet*

Fait à Paris, le 29 avril 2019



Bruno DAVID